



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Protection de la population

Revue intermédiaire des risques pour s'adapter et anticiper

L'analyse des risques a pour objectif de mieux connaître les dangers auxquels le canton pourrait être exposé et de réduire dans la mesure du possible leur occurrence et leurs impacts. Le Conseil d'État a ainsi validé la revue intermédiaire et le nouveau classement des risques dans le domaine de la protection de la population, afin d'adapter la préparation et prioriser les mesures de réduction des risques à la réalité des dangers actuels et de leur évolution probable.

Outil indispensable pour le Conseil d'État, l'analyse des risques permet de prendre des décisions concordantes en matière de gestion des risques et de protection de la population. La dernière analyse a été adoptée par le gouvernement vaudois en 2021 avec un rythme de mise à jour pour une analyse complète fixé au début de chaque législature et une revue intermédiaire en milieu de législature. Cette analyse permet l'évaluation des capacités opérationnelles de l'ensemble des partenaires pour élaborer ensuite un plan d'action de réduction des risques auxquels la population vaudoise est exposée.

L'environnement dans lequel s'inscrit le système de la protection de la population est volatile et instable. Les impacts sur l'économie, la santé, l'environnement, la sécurité et le patrimoine – découlant entre autres des effets du changement climatique, de l'évolution géopolitique et des avancées technologiques – peuvent être relativement importants. Cette réalité souligne la nécessité d'une gestion dynamique et intégrée des risques pour mieux anticiper et répondre à ce contexte évolutif.

Ré-évaluant les 37 dangers auxquels la population vaudoise est exposée, la revue intermédiaire des risques démontre qu'en peu de temps des évolutions significatives peuvent survenir, notamment en lien avec les changements climatiques. Les principaux risques de l'analyse de 2021 restent significatifs, comme l'ont montré les fortes intempéries de cet été et de l'hiver passé, par exemple. En parallèle, certains risques ont largement progressé ces dernières années nécessitant la prise de mesures.

Ainsi, un concept cantonal en lien avec les incendies de forêt a été adopté par le Grand Conseil pour ancrer la lutte contre ces sinistres dans la base légale vaudoise et s'équiper pour y répondre.

Pour faire face aux risques de pénurie et de panne d'électricité, une stratégie cantonale est aussi en cours d'élaboration afin de réduire les impacts sur la population. Enfin, depuis 2021, le concept de lutte contre les épizooties a été révisé afin de renforcer l'état de préparation pour faire face à un risque plus élevé. Les plans d'urgence en la matière ont été révisés, le matériel d'intervention complété et modernisé et un plan de formation cantonal impliquant la tenue d'un exercice annuel a été déployé. Des démarches sont également en cours face à la hausse du risque de coup de folie meurtrière et d'attentat.

Les résultats de la revue intermédiaire montrent enfin que les dangers actuellement en bas du classement ne doivent pas être sous-estimés et doivent faire l'objet de mesures préventives et préparatoires efficaces, afin d'éviter qu'ils ne prennent de l'ampleur selon l'évolution du risque. Conformément au calendrier décidé par le Conseil d'État, une nouvelle analyse des risques sera élaborée en 2027.

Bureau d'information et de communication de l'État de Vaud

Lausanne, le 17 décembre 2024

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DJES, Vassilis Venizelos, conseiller d'Etat

DJES, Denis Froidevaux, chef du Service de la sécurité civile et militaire

LIEN(S)

[vd.ch/protection-population](https://www.vd.ch/protection-population)

TÉLÉCHARGEMENT(S)